

Motion relative au seuil de 150 UGB dans la proposition de révision de la directive sur les émissions industrielles

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 14 mars 2023 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN

VU la proposition de la FDSEA et des JA

Adopte la motion suivante

CONSIDÉRANT

- ↗ La proposition de révision de la directive sur les émissions industrielles (IED) présentée par la Commission européenne en avril 2022, qui vise à réduire les émissions néfastes provenant des installations industrielles,
- ↗ Que cette proposition inclut désormais les élevages de plus de 150 UGB, ce qui impactera également les élevages extensifs de montagne,
- ↗ Que cette proposition place le modèle français, herbager et extensif au même niveau qu'un feed-lot de milliers de bovins, ce qui n'est pas approprié,
- ↗ Que cette proposition imposera des normes, charges et contraintes bureaucratiques supplémentaires aux éleveurs, ce qui pourrait mettre en danger certains élevages et potentiellement entraîner une augmentation de la taille des élevages,

APPELLE

- ↗ A une prise en compte de la spécificité des élevages extensifs, notamment en montagne, afin de garantir leur pérennité et leur contribution à la préservation de l'environnement et du patrimoine rural.

DEMANDE

- ↗ Que la proposition de révision de la directive sur les émissions industrielles soit abandonnée.

Délibéré à Mende, le 14 mars 2023

La Présidente
Christine VALENTIN

